

RÈGLEMENT TRJC



TROPHEE REGIONAL DES JEUNES CYCLISTES SAISON 2018

PREAMBULE

Après avoir dressé les bilans des derniers Trophées organisés, et toujours dans la volonté de faire progresser et former les jeunes, le Trophée Régional du Jeune Cycliste 2018 sera marqué par quelques changements majeurs dans son règlement.

En voici les points essentiels (détaillés dans le règlement) :

- Le TRJC débutera à partir de la catégorie Pupilles
- Plus de quotas chez les féminines afin de permettre à l'ensemble des féminines de participer
- Plus de « prêt » de coureurs entre départements
- Chaque département pourra présenter une équipe complète ou non. Au classement général, les équipes incomplètes seront classées après les équipes complètes. Tous les coureurs pourront participer au classement général individuel.
- Un classement général individuel fille et garçon pour chaque catégorie sera établi afin de valoriser la polyvalence chez les jeunes.
- Possibilité de faire des équipes bi-départementales

RÈGLEMENT GENERAL

1) DATE ET LIEU

Le Trophée Régional des Jeunes Cyclistes se déroulera à **Cusset les 9 et 10 juin 2018**. L'organisateur proposera aux équipes des hébergements collectifs payants dans des établissements conformes à la réglementation en vigueur concernant l'accueil des mineurs (*Les responsables d'équipes devront se munir des autorisations parentales ou de tuteur et des fiches sanitaires des coureurs de leur équipe*).

2) EQUIPES RETENUES

Seront retenues pour participer au Trophée Régional des Jeunes Cyclistes **une équipe par comité de sélection départementale ou bi-départementale, les féminines en inscription individuelle**.

Il sera organisé dans chaque comité une ou plusieurs épreuves de sélection visant à rechercher les meilleurs jeunes qui composeront les équipes départementales.

3) COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe de comité sera composée de **12 coureurs garçons** licenciés dans un club affilié à la fédération française de cyclisme selon la répartition suivante :

3 pupilles – 4 benjamins – 5 minimes

Le nombre de filles est illimité dans chaque équipe. Les féminines peuvent être sélectionnées par leur comité ou s'inscrire à titre individuel.

Afin de pouvoir participer au classement général par équipe, il sera obligatoire d'avoir **au minimum une féminine par catégorie**.

LE SURCLASSEMENT NE SERA PAS AUTORISE

Le maillot porté est celui du Comité départemental sauf pour les féminines engagées à titre individuel.

4) ENCADREMENT

L'équipe sera encadrée par **4 accompagnateurs** dont l'un au moins sera une femme. Des accompagnateurs, 2 au minimum seront titulaires d'au moins un BF1 ou éducateur jeune (respect impératif de cette obligation). Le Comité Départemental pourra présenter un jeune Arbitre des Ecoles de Vélo (**à partir de 14 ans jusqu'à 18 ans**). Il participera au contrôle de l'épreuve et une formation lui sera assurée. Il sera pris en charge par son Comité.

Chaque Comité présentant un jeune arbitre recevra un bonus de **100 points**.

5) LES EPREUVES

La totalité des coureurs de chaque équipe participera à l'ensemble des épreuves en fonction des catégories, hormis l'épreuve mécanique où 15 coureurs, dont au moins une fille par catégorie, participeront.

Une épreuve de vitesse sur 200 m
 Une épreuve de cyclo-cross
 Une épreuve de jeux cyclistes (seulement pour les pupilles garçons et filles)
 Une épreuve de CLM par équipe (seulement pour les benjamins et minimes garçons)
 Une épreuve de CLM individuel (seulement pour les féminines benjamines et minimes)
 Une épreuve mécanique
 Une épreuve sur route

Les épreuves par catégorie :

	Cyclo-cross	Vitesse	Jeux Cyclistes	CLM indiv	CLM équipe	Route	Mécanique
Pupille F	X	X	X			X	X (au - 1 par équipe)
Pupille	X	X	X			X	X
Benjamine	X	X		X		X	X (au - 1 par équipe)
Benjamin	X	X			X	X	X
Minime F	X	X		X		X	X (au - 1 par équipe)
Minime	X	X			X	X	X

6) CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

a) Classement général par équipes :

Le classement général final par équipes s'obtiendra par l'addition des points marqués par les **2 meilleurs coureurs garçons pupilles, les 3 meilleurs coureurs garçons benjamins et minimes et la meilleure féminine de chaque catégorie par équipe**, dans l'épreuve de vitesse, cyclo-cross, CLM individuel féminines, jeux cyclistes et route auxquels il faudra ajouter les points marqués par l'équipe à l'épreuve de contre la montre par équipes et à l'épreuve mécanique.

Pour les épreuves de vitesse, de route, de jeux cyclistes et de cyclo-cross les points marqués correspondront au barème 1, pour l'épreuve du CLM par équipes et CLM individuel au barème 2 et pour l'épreuve mécanique au barème 3.

En cas de coureurs ex aequo, les points qui leur seront attribués seront ceux de la place concernée. Il n'y aura pas de partage des points.

En cas d'ex aequo au classement général par équipes, il sera tenu compte de la place obtenue dans le contre la montre par équipes.

b) Récompenses :

Classement général par équipes : L'équipe déclarée vainqueur du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes, sera l'équipe du comité qui aura marqué le plus grand nombre de points. Lors de la cérémonie protocolaire, seront appelées sur le podium toutes les équipes, de la dernière à la 1^{ère}.

Classement général individuel : Lors de la cérémonie protocolaire, seront appelés sur le podium les 3 premiers garçons et 3 premières filles de chaque catégorie du classement général individuel (seules les épreuves individuelles comptent pour ce classement).

Classement par épreuve individuel : Lors de la cérémonie protocolaire, seront appelés sur le podium le vainqueur fille et garçon de chaque épreuve.

Classement par épreuve par équipes : Lors de la cérémonie protocolaire, seront appelés sur le podium, l'équipe vainqueur du CLM par catégorie

Classement spécial féminines : l'ensemble des féminines participant au Trophée seront récompensées, qu'elles soient inscrites dans une équipe ou individuellement.

7) ENGAGEMENTS

Les engagements (gratuits) se font par l'intermédiaire du bulletin d'engagement en pièce jointe du dossier, à adresser par mail à avenircyclistecusset@yahoo.fr avant le lundi 28 Mai 2017.

8) PROGRAMME

Samedi : Sprint / Cyclo-cross / Mécanique

Dimanche : CLM individuel et par équipes / Jeux cyclistes / Route

Le programme sera détaillé dans le dossier technique.

RÈGLEMENT TECHNIQUE

I - EPREUVE DE VITESSE (barème 1)

Elle se déroule sur une ligne droite légèrement montante de 200 mètres.
Chaque concurrent disputera 3 sprints, série, demi-finale et finale.

Les séries de vitesse sont composées de 6 coureurs maximum.

La composition des séries se fait suivant l'ordre d'attribution des dossards et en fonction des têtes de séries données par le responsable d'équipe.

Les concurrents seront rangés à partir de la corde, sur des lignes matérialisées sur le sol dans l'ordre du tirage aléatoire.

Le départ se fera tenu par les éducateurs ou bénévoles du club organisateur et donné au sifflet. Il n'y aura aucun faux départ. Les teneurs devront conserver les 2 pieds au sol sous peine de disqualification de leur coureur. Le coureur volant le départ, sera quant à lui relégué à la dernière place de sa série.

La prise de sillage est autorisée, néanmoins les concurrents devront conserver leur ligne, à moins d'avoir une franche longueur d'avance et ils ne devront pas faire de manœuvre pour empêcher l'adversaire de passer.

Toutes fautes caractéristiques feront l'objet d'un déclassement à la dernière place de leur série par le jury des arbitres.

Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer. Le coureur devra franchir la ligne pour être classé et poursuivre l'épreuve.

Ordre de passage :

1^{er} tour : se dérouleront par catégories suivant l'ordre mentionné dans le programme

½ finales : par catégorie, les meilleures séries partiront en dernier.

Finales : se dérouleront pour l'ensemble des catégories en partant des dernières places pour finir sur les places de 1 à 8.

Les compositions des séries seront affichées au départ et à l'arrivée.

En fonction d'impératifs locaux, le collège des arbitres pourra éventuellement modifier l'ordre de passage des séries

II - EPREUVE DE CYCLO-CROSS (barème 1)

Tous les coureurs composant l'équipe ou inscrites à titre individuel courront cette épreuve.

La mise en grille des coureurs se fera en fonction d'une hiérarchie établie par chaque équipe. (cf : bulletin d'engagement).

Deux parcours distincts, l'un de 1500 à 1800 environ pour les pupilles filles, les pupilles garçons et les benjamins, l'autre de 1800m à 2200m environ pour les benjamins, les minimes filles et les minimes garçons. Ils présenteront des tracés techniques avec alternance de zones d'efforts et de zones d'adresse. Des obstacles naturels ou des planches d'une hauteur maximum de 20cm (à partir de benjamin) pourront se trouver sur le parcours.

Temps de course maximum :

Pupilles : 10'
Benjamins : 15'
Minimes : 20'

Les 2 meilleurs résultats pupilles garçon, les 3 meilleurs résultats benjamins et minimes garçons et le meilleur résultat dans les catégories filles seront pris en compte pour le classement général final par équipe.

Les changements de roues se feront dans des zones aménagées. Tout dépannage et toute aide en dehors de ces zones seront sanctionnés par une pénalité de **100 points en moins pour l'équipe**.

III - EPREUVE MECANIQUE (barème 3)

C'est une épreuve individuelle chronométrée courue en relais par équipe.
Seuls 15 coureurs participeront à cette épreuve dont au moins 1 fille par catégorie, avec au maximum par catégorie :

4 pupille filles ou garçons, 5 benjamins filles ou garçons, 6 minimes fille ou garçons.

Les concurrents devront accomplir un geste mécanique différent en fonction des catégories sur un vélo de l'équipe. Une fois le geste technique accompli, le coureur devra passer le relais à son coéquipier. L'équipe vainqueur de l'épreuve sera celle ayant réalisé le meilleur temps.

Chaque comité a un couloir déterminé.

Les pupilles devront démonter et remonter la roue avant.

Les benjamins et minimes devront démonter la roue arrière.

Des pénalités en temps sont prévues pour chute du vélo, mauvais montage de la roue.

Au début et à la fin de l'épreuve, les arbitres seront en charge de contrôler le vélo.

ATTENTION : le vélo doit avoir des ergots sur la fourche avant

IV - EPREUVE CLM PAR EQUIPE ET INDIVIDUEL(barème 2)

Composition des équipes pour CLM par équipe :

Chaque comité présentera 2 équipes : une équipe composée de 4 benjamins et une équipe de 5 minimes.

Déroulement de l'épreuve :

Circuit de 2 km à parcourir 1 fois, les coureurs sont autorisés à prendre des relais.
Aucune autre entraide ne sera admise (ex : pousser son coéquipier...)

L'ordre de départ sera établi à partir du classement provisoire par équipe établi avant cette épreuve.

La 1^{ère} équipe du classement partant en dernier.

Départ toutes les minutes ou autres suivant les impératifs locaux

Une équipe rejointe ne doit pas gêner et prendre les roues de l'équipe qui la double sous peine de déclassement.

Classement :

Le temps sera pris sur le dernier coureur.

Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer.

En cas de crevaison ou de chute, dûment constaté par un arbitre au cours de l'épreuve, le temps sera toujours pris sur l'avant dernier coureur.

En cas d'équipe incomplète une pénalité exprimée en % du temps moyen sera appliquée.

Epreuve CLM individuel féminine :

Toutes les féminines benjamines et minimes courront cette épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

Circuit de 2 km à parcourir 1 fois.

L'ordre de départ sera établi à partir du classement de la vitesse.

La 1^{ère} de la vitesse partant en dernière.

Départ toutes les minutes ou autres suivant les impératifs locaux

Une concurrente rejointe ne doit pas gêner et prendre la roue de la concurrente qui la double sous peine de déclassement.

Matériel utilisé pour les épreuves :

Le vélo utilisé sera le même que pour les autres épreuves route (jeux d'adresse compris)

Prolongateur interdit

Roues à rayons obligatoires pour toutes les épreuves

V- EPREUVE JEUX D'ADRESSE (barème 1)

Les pupilles filles et garçons auront un parcours de 9 jeux.

Le départ se fera pieds au sol.

Les quilles utilisées auront une hauteur maximale de 10cm et un diamètre maximal de 4cm.

Une reconnaissance à pied du parcours sera organisée avant le premier départ de chaque catégorie.

L'ordre de passage des concurrents se fera en fonction de l'ordre des dossards.

En cas de chute, le coureur continuera son parcours, un seul départ sera donné.

Le vélo utilisé devra être le même que pour l'épreuve route.

Barème de pénalités:

Passage délibéré à côté d'un obstacle ... 30 secondes

Prise de fléchage à l'envers (sauf les huit) ... 10 secondes

Bidon non pris (3 essais obligatoires) ou tombé ... 5 secondes

Chute ou pied à terre ... 5 secondes

Quille ou piquet tombé ou non contourné ... 5 secondes

Entonnoir renversé totalement ou en partie ... 5 secondes

Passage sous barre ... 5 secondes

6 fautes maximum par jeu, soit une pénalité maximale de 30 secondes

VI - EPREUVE SUR ROUTE (barème 1)

Les concurrents seront rangés sur la ligne de départ selon leur classement de l'épreuve de la vitesse.

L'attribution des points pour le classement final par équipe sera établie sur les 2 meilleurs pupilles garçons, les 3 meilleurs benjamins et minimes garçons et la meilleure féminine dans chaque catégorie.

CATEGORIES

Pupilles filles

DISTANCES

8 à 10 km

Pupilles garçons	8 à 10 km
Benjamines	12 à 15 km
Benjamins	12 à 15 km
Minimes filles	22 à 25 km
Minimes garçons	26 à 30 km

En cas de bris de matériel et de crevaison, même sur chute, le changement de vélo avec braquet conforme sera autorisé. Il se fera à poste(s) fixe(s).
Tout dépannage en dehors de ceux organisés sera sanctionné.

Tout coureur doublé devra, s'il en reçoit l'ordre d'un arbitre, descendre de vélo et retirer son dossard qu'il remet à un arbitre au podium. Tout coureur ne peut pas prendre le sillage d'un coureur qui n'est pas au même point km. La place qui lui sera attribuée sera celle qu'il occupait dans la course au moment de son retrait.

Les coureurs devront tenir leur ligne en course et à l'arrivée, sous peine d'une pénalité.

Les ravitaillements même en boisson, ne seront pas autorisés.

Une fois le départ donné aucun coureur ne pourra s'échauffer sur le circuit.

Après avoir franchi l'arrivée, un coureur ne pourra repasser en sens inverse.

En cas d'infraction, l'équipe du coureur incriminé recevra une pénalité de 25 points en moins.

Dans la zone de dépannage, seront présents deux personnes par équipe au maximum.

VII - REGLEMENTS TECHNIQUES POUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES

1) Le casque, les gants, le dossard autocollant sur le casque, le dossard à épingles ou autocollant, seront obligatoires pour toutes les épreuves.

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement. Il ne repartira qu'à nouveau coiffé de celui-ci.

2) VÉLOS

Le contrôle technique et développement des vélos sera réalisé avant chaque épreuve.

a) Tous les types de vélos seront acceptés s'ils sont aux normes UCI.

Tout additif (comme les courroies de cales pied sur cales automatiques) aux équipements standards du vélo sera interdit.

Tous les vélos utilisables devront être vérifiés

b) Les guidons dits « corne de vache » (embouts de guidon) sont interdits

c) Le développement sera limité à 7.01 m pour les Minimes, 6.40 pour les benjamins et 5,60 m pour les pupilles.

Le blocage d'un ou des dérailleurs ne sera pas accepté.

3) OREILLETES

L'utilisation d'oreillettes est interdite.

4) PÉDALES

Pour le cyclo-cross, si les coureurs utilisent des pédales automatiques ils devront porter des chaussures cyclistes munies de cales, s'ils utilisent des pédales avec cale-pieds, même sans courroie, ils porteront des tennis.

5) ABANDON

Le concurrent qui abandonnera lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie dans l'épreuve. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès des arbitres.

6) PENALITES

Le déclassement est une rétrogradation de place dans le classement de l'épreuve en cours. Le coureur pourra disputer les épreuves suivantes et participera au classement final. Pour tous les cas non prévus dans ce règlement du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes, c'est « le règlement général » de la Fédération Française de Cyclisme qui servira de référence et en dernier ressort, le jury.

8) DISCIPLINE GENERALE DANS LE CADRE DU TROPHÉE REGIONAL

Toute équipe engagée par son Comité Départemental ou à titre individuel pour les féminines, sera soumise au respect des règlements du Trophée Régional et placée sous le contrôle des arbitres. Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe (parents et dirigeants) à l'encontre des arbitres ou des participants, entraînera la mise hors course de toute l'équipe concernée.

Seul le responsable de l'équipe sera habilité à solliciter le Jury d'appel en cas de contestation.

Le jet d'objet (bidons, papiers, etc ...) sera sanctionné par une pénalité en points pour l'équipe concernée

9) COMPOSITION DU JURY

- Le Président de la Commission Jeunesse Régionale
- Le C.T.S.
- Le Coordonnateur Général du TRJC
- Le Président des Arbitres du TRJC

Toutes les réclamations se feront par écrit et seront déposées par le responsable d'équipe auprès du président des arbitres. Elles seront ensuite étudiées par le jury d'appel. Ses décisions se feront à la majorité, la voix du Président de la commission jeunesse ou de son représentant étant prépondérante en cas d'égalité.

VIII – BAREMES:

BAREME 1			
Places	Points	Places	Points
1	400	26	115
2	385	27	106
3	370	28	97
4	355	29	88
5	340	30	79
6	325	31	70
7	310	32	67
8	295	33	64
9	280	34	61
10	265	35	58
11	250	36	55
12	241	37	52
13	232	38	49
14	223	39	46
15	214	40	43
16	205	41	40
17	196	42	37
18	187	43	34
19	178	44	31
20	169	45	28
21	160	46	25
22	151	47	22
23	142	48	19
24	133	49	16
25	124	50	13

BAREME 2			
Places	Points	Places	Points
1	2250	15	1075
2	2150	16	1000
3	2050	17	950
4	1950	18	900
5	1850	19	850
6	1750	20	800
7	1675	21	750
8	1600	22	700
9	1525	23	650
10	1450	24	600
11	1375	25	550
12	1300	26	500
13	1225	27	450
14	1150	28	400

BAREME 3			
Places	Points	Places	Points
1	750	15	360
2	715	16	345
3	680	17	330
6	645	18	315
5	610	19	300
6	585	20	285
7	560	21	270
8	535	22	255
9	510	23	240
10	485	24	225
11	460	25	210
12	435	26	195
13	410	27	180
14	385	27	165

